

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Affiliée à la Fédération Internationale de Boules



Copie à : Chrono Comité directeur

adresse 63 rue Anatole France 69100 Villeurbanne

téléphone 04 78 52 22 22

internet www.ffsb.fr

email daf@ffboules.fr

numéro SIRET 779 825 744 00039

code NAF 9312 Z

Hubert CHANEL

Président délégué de la F.F.S.B Responsable du Pôle Sportif

à

Mme, MM. les Présidents de LBR/CS Mmes, MM. les Présidents de CBD Mmes, MM. les Responsables informatiques des LBR et CBD

Réf: HC/XM/127

Objet: Catégorisation 2023

Villeurbanne, le 13 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Le week-end des fédéraux quadrettes et triples féminins des 17 et 18 juin a marquera la fin de la période de prise de points de catégorisation au titre de la saison sportive 2022/2023.

Pour que le processus de catégorisation se déroule dans les meilleures conditions et que les licenciés aient connaissance dès que possible de leur division pour la prochaine saison, il est indispensable que nous nous conformions au calendrier suivant :

17 et 18 juin : fédéraux quadrettes et triples féminins.

19 au 23 juin : saisie dans Bouly des points de ces qualificatifs par les LBR et CBD en veillant à bien comptabiliser toutes les parties gagnées y compris en poule et à bien indiquer la position dans la poule comme le prévoit le filtre de saisie dans Bouly.

Pensez à bien cocher les qualifiés.

Tous les concours Promotion disputés du 20 juin 2022 au 18 juin 2023 devront également être saisis par les CBD en veillant à ne pas comptabiliser la 1^{ère} partie jouée et gagnée. En poule, prise en compte du nombre de parties jouées et gagnées - 1.

Pour les concours Système AURARD, tout gagnant de 2 parties marque 1 partie (1 point), tout gagnant de 3 parties marque 2 parties (2 points), etc.

En résumé : pour les compétitions Promotion et Propagande, on comptabilise toutes les parties jouées et gagnées -1.

26 et 27 juin : lancement à la Fédération du classement de catégorisation et vérifications.

30 juin : diffusion du classement de catégorisation aux CBR et CBD pour examen.

7 juillet : date butoir pour la validation par les comités de leur catégorisation et officialisation.

10 juillet à 18h00 : diffusion du calendrier des concours nationaux M2 sur le site de la Fédération.

Pour tout problème ou besoin d'aide d'ordre informatique, vous pouvez contacter de préférence par mail Fabien AMAR <u>f.amar@ffboules.fr</u>

Enfin, je vous indique que la saisie des déclarations d'équipes, et des mutations « Clubs » et « Trad » ne sera possible qu'à l'ouverture de la nouvelle saison dans Bouly, c'est-à-dire début août. Une information vous parviendra en temps voulu.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour Hubert CHANEL La Secrétaire générale,

Marie-Claire BIELLI